



Communiqué de presse
Paris, le 27 septembre 2019

Position FNAM* – Liquidation Aigle Azur prononcée par le Tribunal de commerce d'Évry – 1200 emplois concernés

Redressement judiciaire XL Airways en cours : 570 emplois concernés

**La liquidation d'Aigle Azur et la mise en redressement judiciaire
XL Airways sont l'illustration tragique
des difficultés que traversent le pavillon français**

**La FNAM alerte une nouvelle fois sur la situation du Transport aérien français
et l'absence d'une stratégie nationale pour le secteur**

La liquidation d'Aigle Azur annoncée ce jour et la mise en redressement judiciaire de XL Airways sont l'illustration tragique des difficultés que traversent le pavillon français.

Alain Battisti, Président de la FNAM, et l'ensemble des compagnies aériennes françaises, **déplorent cette situation dont les conséquences pénalisent, le personnel des compagnies, leurs familles et l'économie française au sens large.** Environ 1500 emplois directs basés en France sont concernés sans compter les sous-traitants.

La FNAM n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de la situation depuis plusieurs années. Les Assises du transport aérien (21 mars 2018 - 8 mars 2019) avaient pourtant largement mis en exergue les difficultés du pavillon français en raison d'un poids des taxes et des charges sociales en France bien supérieur à la moyenne européenne¹.

Malheureusement, ces Assises n'ont pas abouti à des mesures permettant au transport aérien français de combler le déficit de compétitivité face à ses concurrents étrangers, particulièrement les compétiteurs européens. Au contraire, un alourdissement de la taxation du secteur au travers d'une éco-contribution payée essentiellement par les compagnies aériennes françaises est prévu au PLF 2020. De plus, son produit ne participera en aucun cas à la transition énergétique du secteur aérien.

La simplification de la réglementation française ainsi que la baisse des taxes et cotisations sociales applicables au transport aérien français constituent un impératif de compétitivité. Depuis 10 ans, le transport aérien français n'a réussi à capter que 10% de la croissance du marché français, pourtant le second en Europe. Il est urgent de voir le gouvernement français

¹ Voir le rapport IATA sur la compétitivité du transport aérien en France par rapport au reste de l'Europe (mai 2019).



mettre en œuvre **UNE** Stratégie Nationale pour le Transport Aérien, en particulier les mesures de simplification sans impact budgétaire.

Pour mémoire

La faillite récente d'Aigle Azur a engendré des discussions sur le rôle et les obligations des acteurs du secteur vis-à-vis de leurs passagers. Conscientes de ce problème, les compagnies aériennes membres de l'IATA ont passé un accord volontaire en 2014 visant à proposer des tarifs de secours « rescue fares » aux passagers bloqués. En coordination avec la DGAC, les compagnies françaises ont mis des sièges à disposition des passagers d'Aigle Azur et feront de même pour les passagers d'XL Airways si besoin. Cet accord lie uniquement les compagnies aériennes, membre de IATA.

Le transport aérien est le premier secteur économique à s'être doté d'un dispositif de solidarité.

A propos de la FNAM* - Fédération Nationale de l'Aviation Marchande

La FNAM, principale organisation professionnelle du secteur aérien, représente plus de 95 % du transport aérien. Au travers de 8 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 10 métiers et représente plus de 370 entreprises (soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 emplois dans les compagnies aériennes et 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports). Par ailleurs les autres secteurs comptent pour près de 20 000 emplois.

Contacts :

FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –

Tél : 06 08 71 82 59 – brbarrand@fnam.fr

Agence GroupExpression (Bureau de presse FNAM) – Perrine Hauet

Tél : 06 86 72 94 35 – perrine@groupexpression.fr

- Plus d'informations sur www.fnam.fr -